



ACTEURS

Bulletin édité par la Section de Savoie du

Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et pegg

SNUipp Maison des Syndicats 77 rue A. Croizat 73000 CHAMBERY
Tél. : 04-79-68-91-65 Fax : 04-79-68-93-47 Courriel : snu73@snuipp.fr Site web : <http://www.snuipp.fr/73>

Novembre 2005 - Prix 1,50 €

Supplément 4 au n° 51

Dispensé du timbrage
Chambéry CTC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

L'état d'urgence... sociale !

Les événements tragiques qui ont enflammé les banlieues de France sont avant tout l'expression d'un mal-être. Tandis que les habitants des quartiers et quelques maires patrouillaient toutes les nuits, dialoguaient avec ces jeunes en rupture sociale, quelques autres jetaient de l'huile sur le feu. Le mépris, l'arrogance, le racisme de certains élus approuvant les propos inacceptables de la part d'un ministre n'auraient-ils pas contribué à aggraver la situation ?

Le gouvernement a réagi avec plus ou moins de promptitude. Mais qu'a-t-il offert comme véritable solution à ces citoyens qui ne trouvent pas de travail, qui sont en rupture scolaire, qui naviguent en dessous du seuil de pauvreté, ou alimentent cette fameuse économie souterraine ?

La peur.

Qu'en est-il de toutes les promesses faites par un candidat à la présidence de la République qui a oublié de résoudre un des thèmes majeur de sa campagne : réduire la fracture sociale ?

Il a dépoussiéré l'état d'urgence, loi d'un état en guerre, et lâché ses racistes favoris qui ont pu baver leur fiel sur les polygames et les intégristes, glanant ainsi des soutiens dans les électors les moins ragoûtants. Guerre d'un Etat contre ses propres citoyens qui ne se reconnaissent plus dans

une devise qui parle d'égalité et de fraternité... La pire des guerres !

La crise n'est pas résolue, elle est en sommeil... jusqu'au prochain sursaut, plus violent sans doute.

Des écoles ont brûlé. La colère n'avait plus de discernement. Les jeunes iront désormais en apprentissage dès 14 ans. Qui peut penser que ça va résoudre quoi que ce soit. L'urgence sociale est là. L'école doit être l'endroit où ces jeunes se forgent un avenir. Elle sera au centre des nécessaires changements sociaux qui s'imposent...

Au fait, tandis que les écoles brûlaient et que l'on parlait d'apprentissage, vous n'auriez pas aperçu le Ministre de l'Education Nationale ?

Une cinquantaine d'organisations à travers un communiqué de presse affirme la véritable urgence nationale : substituer à l'état d'urgence policier un état d'urgence sociale.

En Savoie plusieurs organisations (CGT, FSU, LCR, PCF à ce jour) appellent à un rassemblement samedi 26 novembre à 15h00 à la Sasson à Chambéry.

ACTEURS

Trimestriel du SNUipp Savoie
77 rue A. Croizat
73000 CHAMBERY

Déposé le 24/11/2005

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp Savoie. Conformément à la loi du 6-1-78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au siège.

SOMMAIRE

- Page 1 Edito
Page 2 Liste du SNUipp
Page 3 Appel à voter
Page 4 CAPD Promotions / Contrôle de barème
Page 5 CTP-CDEN / Base élèves
Page 6 Pour qui... / IEN
Page 7 Syndicalisation
Page 8 Bulletin d'adhésion
- Encart Enveloppe T

**Le 6 décembre,
j'accomplis un devoir
citoyen,
j'élis mes représentants**

**Je vote
SNUipp !**

CAPD et CAPN

Plus que jamais dans les circonstances actuelles, l'importance du paritarisme doit être affirmée. Exprimez votre choix d'une représentation syndicale forte, unitaire, pour la transparence et l'équité. **Votez ! Votez pour les listes du SNUipp !**

Votent dans les écoles le 6 décembre

Les collègues adjoints et directeurs des écoles de 8 classes et plus, les collègues des EREA

Votent par correspondance

Les autres collègues: TR, personnels des réseaux, SEGPA, conseillers pédagogiques, enseignants des écoles de moins de 8 classes...

Les candidats du SNUipp en Savoie, instituteurs et professeurs des écoles

1. **PICHON Isabelle**, élue sortante, P.E., Directrice, Ecole mat. La Grenouillère - Chambéry
2. **PERIVOLAS Jean-Marc**, P.E., Adjoint, Ecole élém. Crincaillé - Les Marches
3. **KALBACH Laëtitia**, P.E., Directrice, Ecole élém. - Tignes
4. **GROS Jean-Pierre**, élu sortant, P.E., Adjoint, Ecole élém. des Chaudannes St Jean-de-Mnne
5. **MONSAINGEON Béatrice**, élue sortante, P.E., Psychologue, Ecole élém. Jean Moulin - Montmélian
6. **ROCHE Jean-Michel**, élu sortant, Instit, Directeur, Ecole élém. Chantemerle - Chambéry
7. **GIROD-ROUX Isabelle**, P.E., Directrice, Ecole élém. - Bellecombe-Tarentaise
8. **BARBÉ Eric**, P.E., Spécialisé, EREA Le Mirantin - Albertville
9. **CHAUMAZ Corinne**, Instit, . Adjointe, Ecole primaire - Albiez-Montrond
10. **KARAGUITCHEFF Guy**, élu sortant, P.E., Adjoint, Ecole Primaire - Saint-Marcel-Pomblière
11. **ROLLET Jocelyne**, élue sortante, P.E., Spécialisée, Centre pénitentiaire Aiton
12. **MILLET Philippe**, Instit, TRZIL, Ecole élém. Le Mollard - Chambéry
13. **DUPENLOUP (ABAD) Jacqueline**, élue sortante, P.E., Directrice, Ecole élém. - Pugny-Châtenod
14. **PAULIN Maud**, P.E., Spécialisée, Ecole élém. - Saint-Genix-sur-Guiers
15. **MACCARINELLI Didier**, P.E., Adjoint, Ecole primaire - Queige
16. **PAJEAN Michèle**, P.E., Conseillère péda, Circonscription de Tarentaise
17. **JARRE Alexis**, P.E., Spécialisé, EREA Bissy - Chambéry
18. **WILKOWSKY Sarah**, P.E., Adjointe, CRI école élém. - Aiguebelle
19. **CREUGNY Vincent**, Instit, . Adjoint, Ecole élém. - Saint-Pierre-d'Albigny
20. **LEDUC Laurence**, P.E., TRZIL, Ecole mat. Le Centre - Aix-les-Bains
21. **DUC Pierre**, P.E., Conseiller péda, Circonscription de la Combe de Savoie

UN VOTE C'EST TELLEMENT MIEUX QUAND IL EST VALIDE !

Faire annuler son vote lorsqu'on est inscrit sur la liste des votants à l'inspection académique, rien de plus facile tant les règles sont strictes. En 2002, de trop nombreux collègues s'y sont essayés ;

Alors pourquoi pas vous !

Vous trouverez ci-dessous les 5 trucs infailibles du docteur Jeanne Hulletout

- truc n°1 (classique) :

raturer, panacher, mettre un bulletin bleu dans l'enveloppe n°1 blanche (ou l'inverse), mettre deux bulletins dans la même enveloppe n°1.

- Truc n°2 (style étourdi) :

Ne pas remplir les rubriques des enveloppes n°2 ou ne pas les signer, ou ne pas les coller.

- truc n°3 (amoureux transi) :

proposer à Madame (ou Monsieur) d'utiliser la même enveloppe d'expédition. Ces dernières étant préimprimées, cela ne permet même pas d'économiser un timbre !

- truc n°4 (économie d'énergie) :

« puisque tu vas à l'IA, tu n'peux pas me porter cette enveloppe ? »
Sympa ! Mais comme le vote doit transiter **OBLIGATOIREMENT par la poste...**

- truc n°5 (réveil douloureux) :

s'apercevoir le 6 décembre au matin qu'on n'a pas encore voté.

Là c'est trop tard puisqu'il doit arriver avant le 6 décembre **et par la poste.**

OBJECTIF 50 %

Si 50 % des enseignants savoyards n'ont pas voté, on recommence ! Le 6 décembre, la commission électorale se réunira pour décompter les votes par correspondance. S'il apparaît que moins de la moitié des enseignants ont voté, le scrutin sera considéré comme nul et un nouveau scrutin sera lancé. Et si on essayait d'éviter ?

Appel à voter

Les collègues dont les noms figurent ci-dessous, appellent à voter pour les listes présentées par le SNUipp.

Elémentaire

AILLOUD Annick
ALONSO Marcel
ANDRE Corinne
ANTONIOLLI Florence
BAERTSCHI Christine
BAL Marie-Joëlle
BARNABE Nadine
BARRAL Frédérique
BARRIOZ Michel
BATTARD Jeannine
BELLET Marcel
BERCLAZ Isabelle
BLANCHET Christian
BLOUME Martine
BOCHET Jean-Marc
BONAVITA Carole
BONNABAUD Francette
BOULET Nicole
BRUN-PETIT Sylvette
BUFFARD Lucien
CAPITAN Maryse
CARRE-CHENU Marie-Line
CECCATO Claudio
CHAPELLE Sylvie
CHAPUIS Christian
CHAPUY Liliane
CHARQUET Monique
CHAUTAGNAT Jean-Luc
CHRISTIN Jeanne-Marie
COLLIN Guénaël
COPPIN Christine
DAL COL Monique
DALAIRY Richard
DROGUE Emmanuelle
EMONET Bernard
EMPRIN Edouard
EPP-NICOLINO Isabelle
FAVRE Marie-France
FERRE Thierry
FIORI Emmanuelle
FLACHAT Karine
FLACHAT Pierre
GALVEZ Corinne
GANET Patrick
GAUCHE Mathieu
GIRARD Martine
GIRODON Chantal
GOUDARD Aline
GRANDIDIER Corinne
GRANDIDIER Jean-François
GRANDJEAN Marie-Claire
GUILLARD Elisabeth
GUILLERMAIN Murielle
GUMERY Joël
HAUSER Cathy
HEMONIC Guillemette
HERTZMANN Annick
JOTHY Jacqueline
LANNUZEL Vincent
LAPPRAND Marie-Christine
LESPINASSE Sabine
LIEBE Julia
LITTOZ-BARRITEL Aurélie
LOISEAU Laurent
LUTZ Jean-Marie
MAITRE Sylvie

MENARD Jacqueline
MERCIER Valérie
MEUNIER Joëlle
MOISAN Brigitte
MONOD Jean-Claude
MUGNIER Laurette
NANTET Catherine
OLEON Ingrid
OTTONELLO Sykviane
PALANQUE Dominique
PARAZ Régis
PARE Cathy
PEJON-GACHET Cécile
PENIN Adeline
PEPIN Annie
PERRIER René
PICHON Guy
PILLARD Jean-Luc
PORTZERT Geneviève
POUZET Françoise
QUATREMER Laurette
RAPIN Jean-Daniel
RIBAS Félix
RICHARD Benoît
RIGAUT Lucienne
ROLLAND Serge
ROSPARS Estelle
ROUX Isabelle
ROVIRA Delphine
RUFFIER Véronique
SABBATINI Mireille
SAMBEAT Stéphanie
SARRAZIN Daniel
SARRAZIN Mireille
STRADY Marielle
TALBOT Elisabeth
TANGUY Sylvie
TARTARAT Eric
TASSAIN Agnès
THERISOD Marie-Christine
TIBERGHEN Odile
TISON Mireille
TOROELLA Anne
TORRES Marielle
UBELMANN Agnès
VARCIN Catherine
VIGNI Guido
VIONNET Florence
WILKOWSKY Eric
ZUCCHINALI Michèle

Maternelle

ALLEYRON-BIRON Christine
ANDRE Edith
BENOIT Véronique
BIBES Isabelle
BIROT Florence
BLANC Colette
BOUTIN Laurence
CELLE Sabine
CERE Caroline
CHARRA Marion
DALAIRY Sandrine
DODET Caroline
DUPRAZ Sylvie
FABBRI Michèle
FRANCONY Martine

GEORGET Evelyne
GERARDUZZI Laurence
GIRAUD Chantal
JUGLAIR Marie-Christine
KARAGUITCHEFF Brigitte
LACROIX Annick
LAGRANGE-HENRY Françoise
LEFRERE Catherine
LESPAGNE Marie-Françoise
MARGUERON Jacques
MORETTO Jean-Marie
OLIVA Annick
PALANQUE Dominique
PATUREL Claire
PEDRON Madeleine
PERRIN-BLANCHIN Marie-Jeanne
PIERY Bernadette
ROGER Caroline
ROMANO-RABATE Françoise
SALAGNON Angélique
SALLAZ-PIERY Geneviève
SANSIQUET Martine
SANTORE Elisabeth
TETAZ Ginette
VIARD-GAUDIN Eliette

TR

BARRAL Michèle
BERALDIN Christophe
BLOUME Guy
BRUN PETIT Sylvette
DURIEUX Florence
FAITA Elise
FOLLIERET Monique
KURCH Hélène
LITTOZ-BARITEL Aurelia
MARTIN-COCHER Pierre
MOLCLETTE Eric
RICHARD DELIANE Emilie
ROSSET Marie-France
THOMAS Elisabeth
VILLARD Eliane

Formateurs

ABRY-DURAND Isabelle
BELTRAMI Daniel
BLANC Jean-Paul
SOUDIN Patrick
THIABAUD Claire
THIBAUT Suzanne
VAILLAUD Evelyne

AIS

ACHARD Michel
AZENCOTT Pierre-Yves
BORTOLON Sandrine
BOURIANNE-COULOMME Marie-Christine
CANET Laurent
CELLE Franck
CHRISTIN Jeanne-Marie
DALLA-PRIA Françoise
FELIX Danielle
GAY Muriel
GUEYRAUD Jean-Marie
IGLESIAS Alphonse

MALFROID Evelyne
MOREGGIA Jacqueline
REY Bernard
SUDUL Jean-Paul
THIBAL Françoise
TRICOT Christine
VARENNES Christelle

Retraités

ANSELME Michèle
AYRAULT Jeannine
BARBIERI Jeannine
BARGE Raymond
BENTOUMI Marcelle
BERLIAT Michèle
BERTRAND Josiane
BERTRAND Louis
CABOT Jacques
CAPARELLO Christiane
CARREL Paulette
CARRON Luce-Maryse
CENDRE Bernard
CENDRE Marie-Claude
CHEZE Andrée
CHEZE Patrick
COMBET Marie-Thérèse
COMBET Maurice
COUTE Guy
DELAVEST Micheline
DOUSSOT Jeannine
DUPENLOUP Alain
FAVRE Roselyne
GASULLA Annie
GASULLA Dominique
GIUFFRIDA Mireille
GUILLOT Bernard
GUILLOT Solange
JACQUIER-ROUX Claude
KARGUL Maryse
LAZIER Monique
LIDA Michèle
MARIN-MATHOLAZ Yvette
MORIN Marie-Claude
OLIVERES Suzanne
ORSET Jeannine
ORSET Pierre
PERRIER Christiane
PERRIER Marcel
PICARDA Marcel
RAVIER Christine
REGNIER Noël
REJEVAZ Josette
REMY Maryse
REVEYAZ Josette
REYMOND Madeleine
ROCHE Alexis
ROCHE Yvonne
ROVARCH Danielle
SIMON Agnès
SUDUL Marie-Christine
TETAZ Gérard
TETAZ Nicole
URANKAR Nadia
VERNIER Pierre
VITTOZ Jacques

UN JOUR FÉRIÉ EN

MOINS



Le décret concernant la suppression d'un jour férié (journée de solidarité) est paru pour l'année 2005 - 2006. Il institue donc bien, malgré l'opposition virulente des enseignants, une journée de solidarité due par les personnels et pas par les élèves. Cette journée devra être accomplie en une fois ou en deux demi-journées, hors du temps de travail, consacrées à une réflexion en lien avec le projet d'école.

Les dates seront fixées par l'IEN, après consultation du conseil des maîtres. Il est donc bien évident qu'il ne sera pas question d'une journée fixée arbitrairement pour tout le département. A suivre...

DÈCÈS



Deux collègues nous ont quittés.

Marie-Brigitte Kesselring avait quitté la Savoie pour la Haute Savoie l'année dernière. Nous avons appris avec tristesse sa disparition soudaine.

Jeannine Martin-Garin était l'institutrice de Saint-Colomban-des-Villards. Dans sa classe unique si isolée, elle a passé des années à apprendre à ses élèves le respect et l'ouverture d'esprit. Pas une année scolaire sans un projet ambitieux sur l'histoire du village, une classe de découverte en Bretagne : ils en avaient de la chance les petits de Saint-Col ! Originaire des Villards et investie dans la vie communale et cantonale Jeannine est de ces personnes qui laissent une empreinte indélébile par leur enthousiasme et la force de leurs convictions.

Lorsque la maladie l'a rattrapée, Jeannine s'est battue avec courage. Elle a rendu les armes en ce début novembre. Elle nous manquera.

A leur famille, à leurs amis, le SNUipp fait part de toute son amitié et son soutien.

CAPD avancement - Formation Continue

13 décembre 2005

La CAPD qui se tiendra le 13 décembre traitera de l'attribution des stages de formation continue et des promotions 2005 - 2006. Le temps consacré à la formation continue devrait être à la hauteur du nombre de stages ouverts à candidature cette année : bref pour ne pas dire miséreux !

L'avancement requièrera toute notre attention pour garantir une équité perdue depuis les nouveaux barèmes PE et les grilles de notation profondément injustes qui régissent notre métier.

Fiches de contrôle de barème

Retournez-nous très rapidement votre fiche de contrôle afin que les élus du personnel puissent vérifier votre barème par rapport à celui qui vous est attribué par l'Administration.

Important : indiquez bien vos 2 dernières notes et leur dates d'obtention

SNUipp, Maison des Syndicats, 77 rue A. Croizat, 73000 CHAMBERY

Fiche de contrôle de barème

Nom :

Nom jf :

Prénom :

Lieu d'exercice :

Echelon actuel :ème

Date d'entrée dans l'échelon actuel :/...../.....

Instits

AGS au 31/12/05 : ans mois jours

Deux dernières notes :

Date des dernières notes :/...../.....

Prof d'école

AGS au 01/09/05 : ans mois jours

Deux dernières notes :

Date des dernières notes :/...../.....

Grilles d'avancement

Instituteurs			
Passage d'échelons	Avancement		
	Choix	mi-choix	ancienneté
du 1er au 2ème	9 mois		
du 2ème au 3ème	9 mois		
du 3ème au 4ème	1 an		
du 4ème au 5ème	1a 3m	1a 6m	
du 5ème au 6ème		1a 6m	2a 6m
du 6ème au 7ème	2a 6m	3a 6m	4a 6m
du 7ème au 8ème		4a	
du 8ème au 9ème			
du 9ème au 10ème	3a	4a	4a 6m
du 10ème au 11ème			

Professeurs des écoles			
Passage d'échelons	Avancement		
	grand choix	choix	ancienneté
du 1er au 2ème	3 mois		
du 2ème au 3ème	9 mois		
du 3ème au 4ème	1 an		
du 4ème au 5ème	2a	2a 6m	
du 5ème au 6ème	2a 6m	3a	3a 6m
du 6ème au 7ème		4a	4a 6m
du 7ème au 8ème			
du 8ème au 9ème	3a	4a 6m	5a
du 9ème au 10ème			
du 10ème au 11ème			

CTP et CDEN 18 et 20 octobre

L'ordre du jour des ces deux instances était le même, hormis le règlement intérieur des écoles soumis au seul CDEN.

Le CDEN a commencé par une intervention argumentée de J. Mercier, secrétaire général de la F.O.L 73 demandant aux Ministères concernés de revenir sur les décisions de réduction de moyens aux associations éducatives complémentaires de l'École Publique et la suppression de la mise à disposition d'enseignants en septembre 2005.

L'IA a présenté à ces instances un catalogue de priorités pédagogiques particulièrement chargé, bien révélateur des pressions multiples qui pèsent sur les enseignants : accueil et scolarisation des enfants handicapés, des enfants nouvellement arrivés en France, aide aux élèves en difficulté, PPRE, équipes de réussite éducative et éducation prioritaire, mise en œuvre des programmes 2002, maîtrise de la langue française et des langues vivantes, sciences et développement durable, arts et cultures, EPS, éducation à

la sécurité, B2I et environnement numérique, et base élèves en point d'orgue ! Il pouvait difficilement faire mieux (il manquait quand même les maths et l'histoire-géo...).

Nous avons souligné l'énorme décalage entre les objectifs affichés et les moyens existants, et présenté aux membres du CDEN (parents d'élèves et élus) les 6 stages de formation ouverts aux 2400 enseignants du département ! 48 heures de maths pour 20 enseignants, 48 h sur le langage en maternelle pour 20 autres... et des stages en Italie et Angleterre pendant les vacances !

Nous avons dénoncé le statut inacceptable fait aux Emplois de Vie Scolaire (contrats de 6 mois pour un travail à temps partiel sur la base du SMIC horaire...).

Quant aux Projets Personnalisés de Réussite Educative, le BO de septembre 2005 indique qu'ils bénéficieront des interventions des psychologues scolaires, des médecins de l'Éducation Nationale, d'enseignants spécialisés et d'enseignants ayant reçu

une formation complémentaire ». De la science-fiction pour bon nombre d'écoles... et aucun stage de formation continue prévu sur ce sujet, bien entendu !

Le CDEN était consulté sur le règlement intérieur des écoles publiques de Savoie. Nous avons rappelé notre opposition au recul de la scolarisation des 2 ans (qui « pourront être admis dans la limite des places disponibles » sauf « dans une environnement social défavorisé »). Nous avons relevé là encore la distorsion entre certains paragraphes du RI et la réalité vécue dans les écoles. L'établissement d'un PPMS par école figure dans le RI. Très peu d'écoles ont pu l'élaborer, faute d'aides suffisantes des structures compétentes. Autre exemple : Le RI indique que les « souscriptions ou tombolas [dans les écoles] « peuvent être autorisées par l'IEN après avis du conseil d'école »... On ne peut pas dire que « ça colle » aux diverses initiatives financières que nos écoles sont obligées de multiplier...

Base élèves : précisions utiles

Le SNUipp national a été reçu au ministère de l'éducation nationale par Monsieur HUSSENOT, responsable de la mise en application de la Base élèves et ses réponses à nos questions sont édifiantes :

1) **L'expérimentation de la Base élèves n'est en aucun cas obligatoire et basée sur le seul volontariat.** Aucun texte n'oblige les directeurs à utiliser une gestion informatique et à plus forte raison un système particulier. Le fait d'avoir été convoqué à un stage de formation d'une journée n'est pas une déclaration de volontariat.

2) **Il n'est pour l'instant pas question de généraliser son utilisation,** les serveurs qui l'accueillent n'ayant pas la capacité nécessaire. D'ailleurs le M.E.N. a demandé certains départements de cesser l'expérimentation pour l'instant.

3) **Il n'est pas nécessaire de saisir les élèves dans la base,** des systèmes devant être développés par les éditeurs

pour exporter les données depuis n'importe quel logiciel de gestion d'école. **Il est donc urgent d'attendre.**

4) A terme (dans trois ans au moins), la seule obligation sera que les élèves soient transmis à la base mais **son utilisation au quotidien ne sera certainement jamais obligatoire.** Pour résumer, au lieu d'envoyer l'enquête jaune, on procèdera à une extraction des données vers la base élèves. **RIEN DE PLUS !!**

Les ordres de l'IA sont rendus inapplicables par les réponses ci-dessus. Les diverses pressions exercées sur les directeurs savoyards sont donc d'autant plus inacceptables. Une audience a été demandée à l'IA sur ce sujet.

Ethique et sécurité

Nous avons eu des précisions sur la «sécurité» de la base élèves, en consultant le document de la Commission Nationale Informatique et Libertés qui régit son fonctionnement :

Seuls 4 utilisateurs ont accès à la base à l'exclusion de tout autre :

1) Le maire (accès limité à la saisie de l'état civil de l'enfant)

2) Le directeur (accès total, écriture des données, modification, radiation...)

3) L'IEN (accès en lecture seule pour les données de sa circonscription)

4) L'IA (accès en lecture seule sur les données du département)

Les données sont inaccessibles hors du département, **aucune interconnexion avec une base ne peut être faite, même à l'intérieur de l'Éducation Nationale.** Toute personne qui divulguerait des informations serait passible de sanctions lourdes. **Toute modification de ces conditions de fonctionnement devrait passer par la loi.**

En tout état de cause, tout enfant dont les parents refuseraient qu'il soit inscrit dans la base devrait en être immédiatement radié.

MÉPRISET PRESSIONS

La tâche des enseignants du 1^{er} degré ressemble de plus en plus à un millefeuille auquel, au gré des ministres et de l'administration, on ajoute un peu plus dans l'épaisseur chaque année.

Celle des directrices et directeurs, s'est considérablement alourdie : il faudrait désormais, en plus du quotidien administratif, rédiger des projets pour tout ce qui se fait dans l'école. PPRE, PPMS, Conseils divers et variés leur incombent tant dans leur organisation que dans leur réalisation, leur finalisation. Les relations avec l'ensemble des partenaires de l'école font aussi partie intégrante de leur responsabilité... et la liste est encore longue. En Savoie, plus de 70% d'entre eux, ne sont pas déchargés. C'est donc en plus des préparations, des corrections que tout se mêne, à des heures où bon nombre de nos concitoyens profitent d'un repos bien mérité. Tout cela pour une indemnité miséreuse !

Les enseignants ont pour mission première d'enseigner, et ils le font avec sérieux, compétence, obstination, malgré des moyens en personnels divers bien trop souvent insuffisants pour assurer l'objectif de la réussite de tous les élèves.

Peut-être tout cela nous paraît-il moins pénible si nous bénéficions de la reconnaissance de notre hiérarchie. Que nenni ! Promotion au mérite, animations pédagogiques et formation continue sans remboursement de frais ou hors du temps de travail, allusions fréquentes au fait que les enseignants ne font pas leur travail, ou pourraient le faire mieux s'ils consentaient à un minimum d'efforts ! Comment peut-on espérer faire partie d'une profession reconnue si notre propre administration nous méprise ?

On a désormais l'impression que pression et exigence sont la règle, que plus ça ira vite moins les personnels auront le temps de réagir et plus ils exécuteront tels des moutons. C'est dans ce contexte détestable que s'exécutent la saisie de « base élèves », la récupération des effectifs, les résultats d'évaluation CE2. Exigence, non reconnaissance du travail effectué, mépris, pressions et menaces...

Au nom de quoi ? Pour quoi ? Pour qui ? Par mimétisme autoritaire fortement développé ces derniers temps ? Pour grimper au mérite ?

Pour qui nous prennent-ils ?

Annoncée à grand renfort de communication et, rappelons-le, passée en force malgré l'opposition unanime des membres du Conseil Supérieur de l'Education Nationale, la loi Fillon devait révolutionner l'école. Dès la rentrée 2005, les enseignants allaient être sommés de mettre en application les PPRE, entre autres, source de nombreuses heures de travail supplémentaires en perspective.

La loi Fillon devait coûter 2 milliards supplémentaires, qui, bien sûr, seraient alloués rubis sur l'ongle. Le souci ostensible des ministres d'assurer la réussite de tous les élèves passait par ce sacrifice supplémentaire.

En cette fin octobre, lors du débat sur le budget, non seulement ces deux milliards n'ont pas été votés mais un amendement propose également que le budget de l'EN soit diminué de 80 millions d'Euros ! Au titre, de la participation de chaque ministère à la réduction des dépenses de l'Etat, les enseignants devraient encore une fois appliquer une loi, même plus à moyens constants mais avec encore moins !

Il est facile de voter des lois à crédit, en chargeant les lampistes de

faire du bon travail malgré tout !

Combien de temps encore accepterons-nous ce mépris de ministres plus soucieux de leur communication que du bon fonctionnement du service public d'éducation et des services publics en général ? Accepterons-nous encore d'être ceux par qui une réforme aura lamentablement raté ?

Sournoisement, vicieusement, l'entreprise de démolition des services publics continue et les fâcheux qui en ont décidé poussent le talent jusqu'à laisser penser qu'ils n'y sont pour rien.

C'est pour leur dire encore une fois que nous ne sommes pas dupes, que nous souhaitons des conditions de travail décentes, des salaires qui compensent la baisse du pouvoir d'achat, que nous nous sommes adressés le 21 novembre au Préfet. Une délégation des syndicats, des associations partenaires de l'école et des représentants de parents d'élèves a été reçue par la chef de cabinet du préfet. Elle nous a assurés que nos propos remonteraient au ministère comme de toutes les préfectures et sous-préfectures de France. De quoi vaincre la surdité gouvernementale ?

Grève des IEN : Et nous... et nous... et nous...

Depuis plus de six ans, les directeurs d'école sont en grève administrative. Ils revendiquent les moyens pour le fonctionnement des écoles et des équipes.

Cette modalité d'action a sans doute séduit les IEN qui ont eux aussi entamé une grève administrative.

Surprise... au bout de trois semaines, le Ministre a « entendu leurs arguments » et leur fait des propositions notamment indiciaires. Il propose que « le sommet de la classe normale des IEN soit amené au niveau du sommet de la hors classe des PE, certifiés, PLP », une augmentation de l'indemnité de circonscription de 20% auxquels s'ajoute une part modulable selon le mérite pouvant aller jusqu'à 20%. D'autres propositions concernent les conditions de travail.

Ce gouvernement n'est donc pas toujours sourd aux mouvements revendicatifs...

Le 20 octobre, une audience a eu lieu au ministère sur la direction d'école durant laquelle le SNUipp a insisté sur l'urgence de ce dossier et l'ampleur du mécontentement. Il a rappelé que la question du temps constituait la revendication principale des personnels et exigé l'ouverture de négociations qui débouchent sur des mesures concrètes.

Après un long échange, le Cabinet a proposé la mise en place de groupes de travail sur l'évolution des missions, les conditions de travail (attribution, temps, ...), école en milieu rural, milieu urbain difficile, formation initiale et continue des directeurs.

Insuffisant... Raison de plus pour continuer à revendiquer pour l'amélioration du service Public et des conditions de vie et de travail de ses personnels et de continuer la grève administrative des directeurs !

Les raisons d'adhérer au SNU-ipp

Notre organisation est née en 1992 de la scission de la FEN. L'exclusion du SNES et du SNEP (syndicats du 2nd degré) qui critiquaient le manque de démocratie interne conduira à la création de la FSU qui regroupe aujourd'hui une vingtaine de syndicats de l'Education Nationale et de la fonction publique parmi lesquels le SNES, le SNEP et le SNU-ipp (1^{er} degré).

Dès 1996, le SNU-ipp devient majoritaire au niveau national ! En Savoie, aux dernières élections professionnelles, il a obtenu plus de 51% des voix. Sa représentativité est donc sans équivoque. En CAPD, sur 7 élus du personnel, 4 sont du SNU-ipp.

L'originalité du SNU-ipp / FSU est la recherche de **l'unité syndicale** la plus large possible et son fonctionnement démocratique qui donne **la parole aux personnels** (nombreuses réunions d'information syndicale) et **à ses adhérents** (assemblées générales, réunions de secteurs, stages syndicaux, conseils syndicaux ouverts à tous...)

Le SNU-ipp est **un syndicat de lutte** comme en témoigne sa participation active aux mouvements revendicatifs de 1995, 2000 et 2003 ou au niveau départemental son combat contre la modification des règles d'avancement des enseignants en 2004.

C'est aussi **un syndicat de propositions** (plus de maîtres que de classes, développement du travail en équipe et temps de concertation, amélioration de la formation initiale et continue...) qui porte les valeurs de l'école : laïcité, égalité, gratuité, solidarité.

Il est impliqué, **avec la FSU**, dans les forums sociaux européens et mondiaux qui traitent du développement durable, d'Europe sociale, de marchandisation... Il est aussi membre de l'Internationale de l'Education (qui regroupe 350 organisations dans 160 pays) et du Comité Syndical Européen pour l'Education (CSEE).

Il intervient également dans les débats pédagogiques en organisant notamment sa traditionnelle université d'automne qui réunit chercheurs, formateurs, enseignants...

Le SNU-ipp a prouvé son efficacité :

- accompagnement des collègues et aide (mouvement, problème avec la hiérarchie...)
- information très complète (Acteurs, Fenêtre sur cours, Kisaitou ...)
- forte implication dans les instances paritaires (CAPD, CTP ...)

La force du syndicat dépend du nombre de ses adhérents.

Le SNU-ipp 73 syndique 400 collègues sur 2200 dans le département. C'est à la fois beaucoup (comparativement aux autres syndicats) mais trop peu pour pouvoir peser davantage sur les décisions prises.

Les seuls moyens qui lui permettent de fonctionner sont :

- **vos voix lors des élections professionnelles qui déterminent le volume de décharge de service octroyé à nos militants,**
- **vos cotisations qui assurent le fonctionnement quotidien de notre organisation.** La trésorerie est examinée en toute transparence en Conseil Syndical.

Le SNU-ipp se nourrit des opinions complémentaires et parfois contradictoires de ses adhérents, de l'expérience particulière de chaque génération. Lieu d'échanges, d'élaboration de propositions pour l'école, il doit être un outil qui nous permette aussi, tous ensemble, de restaurer une image du syndicalisme que beaucoup s'acharnent à écorner.

Se syndiquer, c'est apporter sa contribution au développement, à la solidification de l'édifice collectif, c'est se donner les moyens d'agir sur l'avenir.

**Venez relever le défi,
rejoignez le SNU-ipp de la Savoie.**

Cotisations 2005/2006

Echelon	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème
INSTIT Adjoint				116	120	122	125	131	138	146	161
P.E. Adjoint	109	117	123	130	137	146	155	166	177	191	206
P.E. hors classe	155	175	188	201	217	232	245				

Majoration de cotisation pour	en €
Enseignant spécialisé	5
Conseiller Péda Départemental	13
Conseiller péda / IMF	8
Chargé d'école	1
Dir. 2 à 4 classes	5
Dir. 5 à 9 classes	9
Dir. 10 classes et +	13
Dir SEGPA	16
Dir EREA	38

Relevez la somme à payer dans le tableau ci-dessus en fonction de votre grade et de votre échelon. Ajoutez une éventuelle majoration (tableau ci-contre.)

Cotisations particulières	
PE1	35
PE2	85
AE	43

Cotisation temps partiel :
Part nationale + part départementale proportionnelle au temps de service soit :
$69 \cdot [(cotisation - 69) \times \text{quotité de service}]$

Cotisations retraités	
Instit	110
P.E.	116
P.E. HC	126

Bulletin d'adhésion au SNUipp 73 (2005/2006) (à remplir très précisément. Merci)

M. Mme Melle Prénom :
 Nom JF : Date nais :/...../..... Adresse perso :
 Tél :/...../...../...../.....

Courriel (si nous ne l'avons pas et si vous désirez recevoir nos infos par mail) :

Ecole/Collège : Adresse :

Situat Administ précise : Dir, Adj, PEGC, PRAS E ou G, Psy, CLIS, Educ, TRB, ZIL, MAD, Retraité, AE, etc. →

Elém. Mat. = *Définitif* *Provisoire* = Instit PE PE hors classe = PEGC PEGC hors classe

Date de sortie d'IUFM 01/09/..... Echelon actuel : Temps part. :% **Cotisation : Euros**

chèques (*datés du même jour*) - 1 3 5 10 - prélèvement reconductible 10 mensualités de juin à septembre
(remplir très précisément l'imprimé ci-dessous)

Chèque(s) à l'ordre du SNUipp Savoie
 (à renvoyer à SNUipp, Maison des Syndicats, 77 rue A. Croizat, 73000 CHAMBERY)

(L'abonnement au bulletin "ACTEURS" est inclus dans la cotisation)

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser les publications éditées par le Syndicat National Unitaire des instituteurs, des professeurs d'école et des pegc. Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'appelle à voter pour la liste SNUipp aux élections paritaires
J'appelle à voter pour la liste FSU aux élections à l'IUFM
 Date :/...../..... Signature :

PRELEVEMENT : REMPLISSEZ ET SIGNEZ LES DEUX PARTIES DE L'IMPRIME SANS LES SEPARER, EN Y JOIGNANT UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE (RIB), POSTAL (RIP) OU DE CAISSE D'EPARGNE (RICE) RENVOYEZ LES AVEC LE BULLETIN D'ADHESION A SNUipp, Maison des Syndicats, 77 rue A. Croizat, 73000 CHAMBERY.

DEMANDE DE PRELEVEMENT *La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.*

NOM PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR			DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER	
COMPTE A DEBITER			NOM ET ADRESSE DU CREANCIER	
CODES ETABL	CODES GUICHET	N° DE COMPTE	SNUipp	
			77 rue Ambroise Croizat	
			73000 CHAMBERY	

DATE SIGNATURE

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° D'EMETTEUR NATIONAL 401507

N° D'EMETTEUR INTERNE 002027

NOM PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR			NOM ET ADRESSE DU CREANCIER	
COMPTE A DEBITER			NOM ET ADRESSE POSTALE DEL'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER	
CODES ETABL	CODES GUICHET	N° DE COMPTE	SNUipp	
			77 rue Ambroise Croizat	
			73000 CHAMBERY	

DATE SIGNATURE

ACTEURS